



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Boissons et alcools

Question écrite n° 50487

### Texte de la question

M Georges Chavanes attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur le regime fiscal du Pineau des Charentes. En effet, le pineau n'a pas une fiscalite indirecte conforme a ses specificites, a l'ensemble des ses contraintes imposees par la PAC, la reglementation communautaire et le statut d'AOC-VDLQPRD Actuellement en vertu de l'article 403-30 du CGI le Pineau des Charentes est comme la generalite des ABU et des vins de liqueur, assujettis au taux de 6 930 francs par hectolitre d'AP Il lui demande donc s'il envisage de decider d'un abattement de 50 p 100, demande a juste titre par les producteurs, pour les produits dont le statut AOC ou VDLQPRD comporte des contraintes reglementaires non seulement sur les mouts et vin de base, mais sur l'eau-de-vie de meme origine et de meme provenance, utilisee obligatoirement pour leur mutage, en sachant que le systeme francais, actuellement en vigueur, comporte des distinctions de familles de produits beaucoup plus elabores que le systeme francais qui devra etre harmonise dans le cadre europeen.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le pineau des Charentes releve de la categorie des vins de liqueur de qualite produits dans des regions determinees (VDLQPRD) definie par le reglement (CEE) no 4252-88 du Conseil du 21 decembre 1988 au meme titre que le Porto, le Madere ou le Jerez. Toutes ces boissons supportent le droit de consommation au tarif de 6 930 francs par hectolitre d'alcool pur. Des lors, le procede de mutage avec une eau-de-vie a appellation d'origine « Cognac » ne peut suffire a justifier une fiscalite attenuée. Au surplus, dans le cadre de l'harmonisation des accises au 1er janvier 1993, il est prevu de classer le pineau des Charentes, tout comme les autres VDLQPRD, dans la categorie des produits intermediaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chavanes Georges](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50487

**Rubrique :** Contributions indirectes

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4745